

Les principaux mots référencés

Abaque à Axis Mundi

ABAUUE : (*grec abax, table à calcul*) (A) Tablette carrée formant la partie supérieure du **chapiteau**. Dalle intermédiaire placée sous l'architrave.

ABAT-SONS : (A) Planche de bois inclinée, bardée d'ardoises ou de plombs, garnissant dans les clochers les ouvertures placées au niveau des cloches, pour rabattre le son vers le sol et protéger le clocher des intempéries.

ABBATIALE : (E) Église principale d'une abbaye ou d'un monastère.

ABBAYE : (E) Monastère (hommes ou femmes) dirigé par un abbé ou une abbesse. Elle comprend de nombreux bâtiments dont l'implantation correspond plus ou moins au plan type établi pour l'abbaye de **Saint-Gall** (Suisse).

ABBAYE (Organisation) : (E) Communauté dirigée par un abbé assisté d'un prieur. Dans les grandes abbayes, le prieur porte le nom d'abbé coadjuteur ou de Grand Prieur.

- Le **Prieur** est chargé de la discipline générale (avec éventuellement un sous-prieur ou **Circateur**).
- Le **Chantre** est chargé de la bibliothèque et du calendrier liturgique.
- L'**Écolâtre** est chargé de former les **oblats**.
- Le **Sacristain** garde l'église et sonne les cloches.
- Le **Cellérier** pourvoit à l'approvisionnement de la nourriture de la communauté et s'occupe parfois de l'administration temporelle.
- Le **Répertorien** a en charge la cuisine et le réfectoire.
- Le **Prévôt** s'occupe des relations extérieures et établit le menu hebdomadaire.

- Le **Camérier** est responsable des vêtements, de la literie et de l'hygiène.
- L'**Infirmier** assiste les malades et leur sert leurs repas.
- L'**Hôtelier** accueille et loge les visiteurs, tandis que l'**Aumônier** s'occupe des voyageurs venant à pied et distribue les aumônes.
- Le **Portier** veille à la clôture, et le **Jardinier** cultive le jardin.

ABBÉ : (*Araméen abba, père*). (E) Moine élu par ses pairs à la direction d'une abbaye ou d'un monastère, généralement à vie. Il dispose théoriquement de tous les pouvoirs, mais il doit respecter la **Règle** et tenir compte de l'avis de son **chapitre** (assemblée de tous les Religieux du monastère). Son élection a lieu au terme de discussions qui doivent s'efforcer d'aboutir à l'unanimité. Intronisé et béni par l'évêque, il est le responsable temporel et spirituel de la communauté. Il conduit la prière, décidant de la politique, administrant le monastère (et les **prieurés** qui lui sont attachés) et prenant en dernier ressort toutes les décisions.

Il loge dans un logis spécifique, le logis abbatial. Il pouvait être mis fin à sa mission en cas de difficultés, et démissionner par exemple pour raisons de santé ou de vieillesse. À l'époque carolingienne, on donnait parfois ce titre à un chanoine responsable d'un chapitre.

ABBESSE : (E) **Moniale** élue par ses égales à la direction d'une abbaye ou d'un monastère de femmes. Elle possédait les mêmes droits et devoirs que les abbés.